

Table des matières

Introduction	7
Section 1. La place de ce précis dans la collection de droit familial	7
Section 2. Plan du présent ouvrage	8
Section 3. Méthode et perspective de rédaction	9
Section 4. Droit international privé	10
Section 5. Dédicace	11

PARTIE I

La naissance de la masse à liquider et les acteurs de la liquidation

Chapitre I. Problématique et terminologie	15
Section 1. Problématique	15
Section 2. La masse	15
Section 3. L'entreprise	16
Section 4. La liquidation	19
Section 5. Le partage	21
Chapitre II. La naissance de la masse à liquider	25
Section 1. La masse est générée par un accident de la vie patrimoniale	25
Section 2. Les accidents générateurs d'une masse en droit belge	27
Sous-section 1. Le décès	27
Sous-section 2. Les régimes matrimoniaux : une multiplicité de causes de dissolution	32
Sous-section 3. La faillite	40
Sous-section 4. La mésestente des indivisaires	40
Section 3. Le moment de la naissance de la masse	41
Sous-section 1. Une problématique complexe	41
Sous-section 2. Les successions	41

Sous-section 3. Les régimes matrimoniaux	42
Sous-section 4. Les indivisions	48
Chapitre III. La recherche des ayants droit et la preuve de leur qualité	49
Section 1. La recherche des ayants droit par les créanciers successoraux	49
Sous-section 1. Identification par le registre central successoral (RCS)	50
Sous-section 2. Identification par la voie fiscale	51
Sous-section 3. Identification par le registre national	52
Sous-section 4. Identification par le registre central des testaments (CRT)	55
Sous-section 5. Identification par le Parquet	56
Sous-section 6. La nomination d'un curateur à succession vacante	57
Sous-section 7. La recherche des ayants droit par les généalogistes	68
Section 2. Preuve de leur qualité par les ayants droit	69
Sous-section 1. L'acte d'hérédité, le certificat d'hérédité, le certificat successoral européen et le Registre central des successions	70
Sous-section 2. Le registre central des testaments et le registre central des contrats de mariage	83
Sous-section 3. Autres documents	90
Section 3. Preuve de la qualité et possession des biens successoraux	91
Section 4. Banque des actes notariés (NABAN) et considérations sur le respect de la vie privée	94
Chapitre IV. La transmission du droit de posséder la succession	97
Section 1. Le concept de saisine héréditaire	97
Sous-section 1. La saisine originelle	98
Sous-section 2. La saisine héréditaire consacrée par le Code civil – un droit réel de posséder l'hérédité	100
Section 2. Champ d'application <i>ratione materiae</i> de la saisine héréditaire	101
Sous-section 1. L' <i>objet</i> de la saisine héréditaire. La saisine héréditaire a un objet strictement possessoire	101

A.	Le droit de percevoir les fruits n'intègre pas l'objet – strictement possessoire – de la saisine héréditaire	102
B.	La titularité des droits et actions du défunt n'intègre pas l'objet – strictement possessoire – de la saisine héréditaire	103
C.	L'obligation au passif successoral n'intègre pas l'objet – strictement possessoire – de la saisine héréditaire	104
Sous-section 2.	La <i>nature</i> de la saisine héréditaire – la saisine héréditaire est un droit réel de posséder qui est contenu dans la propriété	107
Section 3.	Champ d'application <i>ratione personae</i> de la saisine héréditaire	107
Sous-section 1.	La nomenclature du Code civil : saisine – envoi en possession – délivrance des legs	107
Sous-section 2.	Caractères de la saisine héréditaire	110
A.	La saisine est individuelle	110
B.	La saisine est successive	111
C.	La saisine est d'ordre public	111
D.	La saisine est indivisible	114
Chapitre V.	La transmission de la propriété de la succession	121
Section 1.	Transmission <i>directe</i> et <i>immédiate</i>	121
Section 2.	L'option héréditaire	123
Sous-section 1.	L'exercice de l'option héréditaire dans le temps	123
A.	Le délai de prescription de l'option	123
B.	Confrontation du délai de prescription trentenaire avec le délai préfix pour faire inventaire et délibérer	126
C.	La transmission de l'option	130
Sous-section 2.	L'exercice de l'option héréditaire dans la forme	131
A.	L'acceptation pure et simple	131
B.	L'acceptation sous bénéfice d'inventaire	158
C.	La répudiation	169
D.	L'exercice de l'option et les idées reçues : pourquoi dans certains cas vaut-il mieux renoncer à une succession manifestement bénéficiaire et, dans d'autres cas, accepter sous bénéfice d'inventaire une succession manifestement obérée ?	174

Sous-section 3.	L'exercice de l'option héréditaire et les personnes incapables	180
Sous-section 4.	Les caractères de l'option héréditaire exercée	180
A.	L'indivisibilité de l'option	180
B.	L'irrévocabilité de l'option	182
Sous-section 5.	Les causes de nullité de l'option héréditaire exercée	185
A.	Les vices du consentement	185
B.	La fraude	189
Chapitre VI.	Les créanciers et la liquidation-partage	195
Section 1.	Situation juridique et moyens d'action des créanciers de l'héritier	195
Sous-section 1.	Provoquer ou poursuivre le partage au nom de l'héritier débiteur	196
Sous-section 2.	Provoquer le partage en son nom propre	197
Sous-section 3.	Intervenir aux opérations de partage – article 882 du Code civil	199
A.	Comment le créancier peut-il former son opposition et intervenir?	200
B.	Quand le créancier doit-il former l'opposition et intervenir?	201
C.	Quels sont les effets de l'opposition et de l'intervention?	201
D.	Que peut faire le créancier s'il n'est pas tenu compte de son opposition et de son intervention?	202
E.	Que peut faire le créancier qui n'a pas fait opposition et n'est pas intervenu au partage?	202
Sous-section 4.	L'action paulienne successorale en cas de renonciation en fraude des droits du créancier de l'héritier	203
Section 2.	Situation juridique et moyens d'action des créanciers du défunt	207
Sous-section 1.	Comment identifier les héritiers ou légataires?	207
Sous-section 2.	Le créancier successoral confronté à un héritier ou légataire universel unique	207
A.	Le créancier successoral confronté au successible n'ayant pas encore opté	208

B. Le créancier successoral confronté à l'héritier acceptant purement et simplement	209
C. Le créancier successoral confronté au successible renonçant	213
D. Le créancier successoral confronté à l'héritier ayant accepté sous bénéfice d'inventaire	214
Sous-section 3. Le créancier successoral confronté à une pluralité d'héritiers	217
A. Difficulté liée à des choix différents d'option héréditaire	217
B. Le principe de l'obligation proportionnelle aux dettes du défunt	218
Sous-section 4. Le créancier successoral confronté à un successeur anomal ou à un cohabitant légal survivant	219
Sous-section 5. Le créancier successoral confronté au conjoint survivant	220
Remarque finale. Les débiteurs du défunt : principe de la divisibilité des créances	220
Chapitre VII. Les notifications fiscales et sociales	221

PARTIE II

La conservation de la masse à partager

Chapitre I. Problématique de la conservation de la masse	225
Chapitre II. La mise sous scellés	227
Section 1. Notion et problématique de la mise sous scellés : la balance des intérêts par le juge de paix	227
Section 2. Les scellés : hypothèses, personnes et lieux	228
Sous-section 1. Dans quel cas peut-on requérir l'apposition des scellés ?	228
Sous-section 2. Qui peut demander l'apposition des scellés ?	229
Sous-section 3. Appose-t-on les scellés ?	232
Section 3. L'apposition des scellés	232
Sous-section 1. La demande de mise sous scellés	232
Sous-section 2. L'apposition des scellés	234
Sous-section 3. Effets de l'apposition des scellés	235

Section 4. Les incidents lors de l'apposition des scellés	236
Sous-section 1. L'incident des portes fermées	236
Sous-section 2. La perquisition du testament ou d'autres documents	236
Sous-section 3. La photographie des lieux	237
Sous-section 4. La vente des biens de moins de 1 240 €	238
Sous-section 5. Le procès-verbal de carence	239
Section 5. Les incidents pendant la période où les biens sont sous scellés	239
Section 6. L'opposition	240
Section 7. La levée des scellés	241
Sous-section 1. Qui peut demander la levée des scellés ?	241
Sous-section 2. Procédure et rôle du juge de paix	241
Sous-section 3. Qui est convoqué à assister à la levée des scellés ?	242
Sous-section 4. Les opérations de levée des scellés	243
Section 8. L'interdiction de transfert	244
Section 9. Considérations sur l'efficacité des scellés	244
Section 10. Rapports entre scellés et inventaire	246
Chapitre III. L'inventaire	249
Section 1. Notion d'inventaire	249
Section 2. L'inventaire : hypothèses, personnes et lieux	252
Sous-section 1. Les hypothèses légales d'inventaire	252
A. Typologie	252
B. L'indivision	253
C. Les institutions familiales	253
D. Les successions et les libéralités	254
E. Les régimes matrimoniaux	255
Sous-section 2. L'inventaire sous forme simplifiée	256
Sous-section 3. Personnes pouvant demander l'établissement de l'inventaire	259
Sous-section 4. Lieu de l'inventaire	259
Section 3. L'établissement de l'inventaire : aspects procéduraux	260
Sous-section 1. Rôle du juge de paix	260
Sous-section 2. Le choix du notaire instrumentant	260

Sous-section 3. Procédure notariale : convocation à l'inventaire, confection de celui-ci et administration postérieure des biens de la masse	262
A. Convocation à l'inventaire	262
B. Confection de l'inventaire	263
C. Administration postérieure des biens de la masse	264
Section 4. Structure et rédaction de l'inventaire	264
Sous-section 1. L'intitulé	265
Sous-section 2. La description et prise des biens meubles corporels	266
Sous-section 3. L'analyse des titres et papiers	268
Sous-section 4. Les déclarations et interpellations	268
Sous-section 5. La clôture et la prestation de serment	273
Section 5. Les frais d'inventaire	275
Chapitre IV. Le séquestre, l'administrateur des biens de la masse, et les autres garanties de la conservation de la masse	277
Section 1. Autres modes de garanties de la conservation de la masse : renvois à d'autres parties de cet ouvrage	277
Section 2. Le séquestre	278
Sous-section 1. Notion de séquestre	278
Sous-section 2. Aspects procéduraux	279
Sous-section 3. Rôle du séquestre	281
Section 3. L'administrateur des biens de la masse	282
Sous-section 1. Problématique et cas d'application	282
Sous-section 2. Aspects procéduraux	285
Sous-section 3. Mission de l'administrateur de la masse	287
Sous-section 4. La rémunération de l'administrateur	289
PARTIE III	
Le partage en tant qu'acte juridique	
Chapitre I. Définition et ambivalence du partage	293
Section 1. Définition du partage	293
Section 2. Ambivalence du partage : entre convention et procédure judiciaire	296
ANTHEMIS	609

Chapitre II. L'indivision, état instable, essentiellement partageable	301
Section 1. Indivision et copropriété(s) : définitions	301
Section 2. L'indivision, état instable	304
Section 3. Type de copropriété et droit de provoquer le partage	305
Chapitre III. Typologie du partage	315
Section 1. Partage amiable – judiciaire – amiable à formes judiciaires	315
Sous-section 1. Partage amiable	315
Sous-section 2. Partage amiable à formes judiciaires	316
Sous-section 3. Partage judiciaire	317
Section 2. Partage en nature ou en valeur – la licitation	318
Sous-section 1. Le principe atténué du partage en nature	318
A. Le partage en nature, une règle à exceptions multiples	318
B. La soulte égalisatrice	319
C. Les attributions préférentielles et la sanction du recel	320
D. Le caractère non commodément partageable en nature d'un bien	325
E. La « dénaturation » conventionnelle du partage	326
F. Les mécanismes égalisateurs sont désormais en valeur	328
Sous-section 2. La licitation et le partage en valeur	328
Section 3. Partage provisionnel, le partage définitif, le partage provisoire	332
Sous-section 1. Le partage définitif	332
Sous-section 2. Le partage provisionnel	333
Sous-section 3. Le partage provisoire	335
Section 4. Partage total ou global, partiel, complémentaire, provisoire et cumulatif	335
Sous-section 1. Le partage total ou global	335
Sous-section 2. Le partage partiel	336
Sous-section 3. Le partage complémentaire	338
Sous-section 4. Le partage cumulatif	338
Section 5. Partage au sens strict et actes équipollents à partage	339
Sous-section 1. Le partage au sens strict	339
Sous-section 2. Les actes équipollents à partage	340

Chapitre IV. Les effets du partage	347
Section 1. La fin de l'indivision	347
Section 2. L'effet déclaratif – ou rétroactif – du partage	348
Sous-section 1. Le caractère déclaratif du partage : raison d'être, principe et appréciation	348
Sous-section 2. Les actes juridiques auxquels la loi confère un effet déclaratif	351
A. Le partage au sens strict	351
B. La licitation	351
C. Les actes équipollents à partage	352
Sous-section 3. Les biens auxquels s'applique l'effet déclaratif du partage	353
A. Les biens de la masse indivise	353
B. Les créances successorales	354
C. Les dettes successorales	356
D. La jouissance des biens indivis	357
Sous-section 4. Les personnes auxquelles s'applique l'effet déclaratif du partage	360
Sous-section 5. Les conséquences aléatoires du caractère déclaratif du partage sur les actes accomplis par les indivisaires avant le partage	360
Section 3. L'égalité, âme du partage	361
Sous-section 1. Le partage et la justice commutative	361
Sous-section 2. Les lots, composition et tirage au sort	362
Sous-section 3. La lésion dans le partage et les autres vices du consentement	363
A. La lésion dans le partage : <i>ratio legis</i>	363
B. La lésion dans le partage : application	364
C. Les autres vices de consentement dans le partage	367
Sous-section 4. La garantie des lots	370
Section 4. Le caractère définitif du partage	372
Sous-section 1. Des accords définitivement contraignants	373
Sous-section 2. Sanction de la lésion : de la rescision à l'action en complément de part	374
Sous-section 3. Annulation du partage pour diverses causes : limitation	374
Sous-section 4. Pas de résolution pour inexécution, mais exécution forcée du partage	376
Sous-section 5. La garantie des lots	377

Chapitre V. Taxation du partage	379
Section 1. Définition	379
Section 2. Taux	379
Section 3. Assiette du droit	380
Section 4. Critère de localisation entre les régions	381
Section 5. Base imposable – articles 110 et 111 C. enr.	381
Section 6. Partages soumis au droit de <i>vente</i>	382
Sous-section 1. Attribution par partage ou cession de part indivise à un tiers qui a acquis conventionnellement une part indivise – article 113 C. enr.	382
Sous-section 2. Attribution d'un immeuble appartenant à une société dotée de la personnalité juridique – articles 129 et 130 C. enr.	383

PARTIE IV

La procédure de liquidation-partage judiciaire

Chapitre I. La phase judiciaire liminaire de la liquidation-partage et la demande à simple, double, triple, ou quadruple détente	387
Introduction	387
Section 1. La demande en liquidation-partage « à simple détente » – articles 1207, 1208 et 1210 du Code judiciaire	390
Sous-section 1. La nécessité de l'existence d'une indivision	390
Sous-section 2. Moment de la mise en œuvre de l'action en partage	393
Sous-section 3. Tribunal compétent <i>ratione materiae</i>	394
Sous-section 4. Tribunal compétent <i>ratione loci</i>	395
Sous-section 5. Caractères de l'action en partage	396
A. L'action en partage génère un litige indivisible	396
B. L'action en partage est imprescriptible	399
C. L'action en partage est d'ordre public	399
D. L'action en partage est réciproque	400
Sous-section 6. Titulaires de l'action en partage	400
Sous-section 7. Liquidation sous-entendue des indivisions nécessaires à la liquidation de l'indivision formellement décidée – article 1208, §§ 2 et 3, du Code judiciaire	401

Sous-section 8.	La problématique des partages distincts – article 1208, § 4, du Code judiciaire	403
Sous-section 9.	La désignation d'un ou de deux notaire(s) liquidateur(s) – article 1210 du Code judiciaire	405
Section 2.	La demande en liquidation-partage « à double détente » – facultative – article 1209 du Code judiciaire	407
Sous-section 1.	Les contestations préalables – article 1209, § 1 ^{er} , <i>in limine</i> , du Code judiciaire	407
A.	Principe	407
B.	Le pouvoir du juge de remettre la solution de la contestation préalable jusqu'au jugement d'homologation est-il absolu ?	408
C.	Désignation <i>immédiate</i> du notaire liquidateur – phases judiciaire et notariale parallèles	409
D.	Utilité de la mise en œuvre de l'article 1209, § 1 ^{er} : le maintien du double degré de juridiction – article 1224/2 du Code judiciaire	411
E.	Typologie des contestations préalables	412
F.	La vente immédiate des immeubles non commodément partageables, en cas de désaccord des parties, qui serait ordonnée par le tribunal dans le jugement ordonnant le partage et désignant le notaire, n'est pas <i>interdite</i>	414
Sous-section 2.	Les accords actés par le jugement ordonnant le partage – article 1209, § 1 ^{er} , <i>in fine</i> , et §§ 2 et 3, du Code judiciaire	419
Section 3.	La demande en liquidation-partage « à triple détente » – facultative – les mesures « avant dire droit » – articles 19, alinéa 3, et 735, § 2, du Code judiciaire	422
A.	Principe	422
B.	Applications jurisprudentielles	424
C.	Typologie des mesures avant dire droit pouvant être requises au stade de la demande en partage	425
D.	Mises en état « longue » et « courte » poursuivies en parallèle	427
E.	Incidences majeures des lois dites « lois Pot-Pourri » sur les jugements avant dire droit en matière de liquidation-partage	428

Section 4. La demande en liquidation-partage « à quadruple détente » – l’urgence invoquée et le « référé familial » – articles 584, alinéa 2, et 1253 ^{ter} /4, § 1 ^{er} , du Code judiciaire	429
Chapitre II. La phase notariale	431
Section 1. Réquisition du notaire liquidateur et ouverture des opérations	431
Sous-section 1. La tenue de réunions informelles préalables – accords globaux ou partiels	431
Sous-section 2. Procès-verbal d’ouverture des opérations	432
A. Délais et sommation des parties	432
B. Contenu du procès-verbal d’ouverture des opérations	433
C. Provisionnement du notaire liquidateur	433
Section 2. Inventaire	433
Sous-section 1. Obligation de principe	433
Sous-section 2. Renonciation à l’inventaire	434
Section 3. Calendrier de procédure	435
Sous-section 1. Calendrier conventionnel	435
Sous-section 2. Calendrier légal	435
A. Communication des revendications et pièces des parties	435
B. Aperçu des revendications des parties	436
C. Communication des observations sur les revendications et pièces des parties adverses	436
D. État liquidatif	437
Sous-section 3. Sanction du défaut de respect des délais	439
A. Défaut de respect des délais dans le chef des parties	439
B. Défaut de respect des délais dans le chef du notaire liquidateur	439
Section 4. Incidents procéduraux	440
Sous-section 1. Le remplacement du notaire liquidateur	440
A. Principe	440
B. Procédure simplifiée	441
Sous-section 2. La désignation d’un gestionnaire de la masse indivise	441
A. Principe	441

B. Procédure simplifiée	442
Sous-section 3. Partie absente ou récalcitrante – l’arme de désobstruction de l’article 1214, § 6, du Code judiciaire	443
Sous-section 4. L’expertise	443
A. Principe	443
B. Procédure simplifiée	444
Sous-section 5. La demande de production de documents	445
A. Principe	445
B. Procédure ordinaire	445
Sous-section 6. Le procès-verbal intermédiaire de l’article 1216 du Code judiciaire	446
A. Principe	446
B. Procédure	447
Sous-section 7. La vente des biens indivis	448
A. La vente volontaire	448
B. La vente forcée des biens non commodément matériellement et juridiquement partageables	448
Sous-section 8. Aménagement provisoire de la situation des parties pendant la phase notariale – article 19, alinéa 3, du Code judiciaire	449
Section 5. État liquidatif, contredits et jugement	451
Section 6. L’exécution provisoire des jugements définitifs en matière de liquidation-partage	452
Chapitre III. L’exception à l’effet dévolutif de l’appel	457

PARTIE V

Les liquidations particulières

Chapitre I. La liquidation-partage des régimes matrimoniaux	461
Introduction	461
Section 1. La dissolution du régime matrimonial	462
A. Généralités	462
B. Les causes de dissolution	463
C. La date de dissolution	465
D. Effets de la dissolution du régime matrimonial	484
Section 2. La liquidation et le partage du régime matrimonial	488

A. Le régime de communauté	488
B. Le régime de séparation de biens	501
C. Règles communes	508
Chapitre II. La liquidation des successions	513
Section 1. Liquidation du régime matrimonial ou de cohabitation légale	513
Section 2. Succession anormale et droit de retour conventionnel	514
Section 3. Succession ordinaire	515
Chapitre III. L'usufruit et sa conversion	519
Section 1. Problématique	519
Section 2. Les différents cas d'usufruit	520
Section 3. Les garanties prises au début de l'usufruit	523
Sous-section 1. Articulation des différents textes légaux	523
Sous-section 2. L'inventaire des meubles, l'état des immeubles et l'obligation de description des biens	524
Sous-section 3. L'obligation d'assurance	527
Sous-section 4. L'emploi des sommes et l'obligation d'individualisation des choses de genre	528
Section 4. Les droits et devoirs respectifs du nu-proprétaire et de l'usufruitier	529
Sous-section 1. Pouvoirs de gestion et répartition du passif	530
Sous-section 2. La répartition du passif et des charges	534
Section 5. La conversion de l'usufruit et le rachat de la nue-propriété	536
Sous-section 1. Problématique	536
Sous-section 2. Modalités de la conversion de l'usufruit du conjoint survivant	537
A. Application à tous les droits en usufruit du conjoint survivant	537
B. Modalités quant aux biens	538
C. Modalités quant aux personnes	539
D. Modalités quant aux délais et au pouvoir d'appréciation du juge	540
E. Modalités quant au « produit d'échange » de la conversion	545

F. Le rachat de la nue-propriété	546
G. La conversion de l'usufruit virtuel	546
Sous-section 3. Les modalités de la conversion de l'usufruit du cohabitant légal survivant	547
Sous-section 4. La conversion des autres usufruits légaux	548
Sous-section 5. La conversion conventionnelle de l'usufruit conventionnel	550
Sous-section 6. Pas de conversion automatique en cas de vente conjointe de l'usufruit et de la nue-propriété	550
Sous-section 7. Les tables de conversion	552
A. Des tables défectueuses	552
B. La règle des « vingt ans » : une application limitée	554
Sous-section 8. Différence et similitudes entre la conversion et le partage	557
Sous-section 9. La procédure de conversion	559
Sous-section 10. Publicité foncière	560

PARTIE VI

La protection des personnes incapables d'exercice dans le partage et les institutions connexes

Chapitre I. La protection des personnes incapables dans l'option héréditaire	563
Section 1. <i>Ratio legis</i> : protéger le patrimoine personnel de l'incapable du passif	563
Section 2. Les mineurs	563
Section 3. Les personnes majeures incapables	570
Sous-section 1. Les personnes majeures vulnérables et l'option	570
Sous-section 2. Les personnes présumées absentes et l'option	572
Chapitre II. La protection des personnes incapables dans le partage amiable à formes judiciaires	575
Section 1. <i>Ratio legis</i> et relation avec d'autres institutions	575
Section 2. Déroulement du partage amiable à forme judiciaire	576
Sous-section 1. Compétence matérielle et territoriale	576
Sous-section 2. Mode d'introduction de la procédure	577

Sous-section 3. Déroulement de la procédure	578
Section 3. Sanction de la violation des formes prescrites	581
Chapitre III. La protection des personnes incapables dans certaines ventes	583
Section 1. La vente de biens, un moment périlleux à surveiller	583
Section 2. Relation avec d'autres institutions protectrices des incapables	584
Section 3. La protection mise en œuvre dans les ventes d'immeubles	585
Sous-section 1. La vente dans un partage amiable à formes judiciaires	586
Sous-section 2. Vente dans le cadre d'un partage judiciaire litigieux	589
Section 4. La protection dans la vente de meubles	592
Chapitre IV Préservation des capitaux hérités par des personnes déclarées incapables d'exercice	595
Section 1. La nécessaire préservation des capitaux	595
Section 2. Les capitaux des mineurs d'âge	596
Sous-section 1. Le blocage des capitaux	596
Sous-section 2. Les exceptions au blocage des capitaux	597
Section 3. Les capitaux des personnes majeures vulnérables	600
Sous-section 1. Le blocage des capitaux	600
Sous-section 2. Les exceptions au blocage des capitaux	600